



Parc naturel régional des Grands Causses
COMMISSION D'ORIENTATION CULTURE
Compte-rendu de la réunion du lundi 21 décembre 2009

Personnes présentes :

Monsieur BARASCUD Bernard, Centre Culturel de Sévérac le Château
Monsieur Christian-Pierre BEDEL, Institut Occitan de l'Aveyron
Madame Michèle BORIES, Mairie de Plaisance
Madame Geneviève BRUN, Association Castluz
Madame Martine CHARLET DEBON, Mairie de Creissels
Madame Albine DALLE, Mairie de Millau
Monsieur Yves DURAND, Comédien, conteur
Monsieur Philippe FAYRET, Association Millau en Jazz
Madame Monique FREY, Association Vabres d'hier à demain
Monsieur Robert LAPEYRE, Mairie de Saint-André de Vézine
Madame Catherine LAUR, Parc naturel régional des Grands Causses
Madame Claudette LAVABRE, ASSA/ATP de Millau
Monsieur Christophe LIRON, Association Passage à l'Art
Monsieur Claude PETIT, Archives départementales de l'Aveyron
Monsieur Alain VERNHET, CNRS
Monsieur Michel SIMONIN, Association des Amis du Château de Montaigut
Madame Roxanne WILHELM, Parc naturel régional des Grands Causses

Personnes excusées :

Madame Monique BARBARO, Mairie de Tournemire
Madame Christiane CAMBIAIRE, Médiathèque intercommunale de Saint-Affrique
Monsieur Max DALET, Inspection de l'Académie
Monsieur Jean DELMAS, Union Sauvegarde du Rouergue
Monsieur René MOUYSET, Conseil économique et social de la Région
Madame Béatrice OLIVE, Archives départementales de l'Aveyron
Madame Catherine ROUMEGOUS, Bibliothèque départementale de prêt _ annexe
Madame Jacqueline SALES, Mairie de Saint-Martin-de-Lenne
Madame Chantal WITTMANN, Mission départementale de la culture.

* * * * *

Catherine LAUR accueille les participants.

L'ordre du jour étant conséquent, il est entrecoupé de plusieurs temps d'échanges avec la salle et avec les représentants des groupes de travail.

Est présenté, tout d'abord, le bilan de l'année 2009.

1/ Bilan de l'année 2009

Le Parc naturel des Grands Causses poursuit et affirme la mise en œuvre de sa politique de développement culturel à travers la concrétisation de son Schéma de développement culturel et dans le cadre de la Convention territoriale de développement culturel signée avec la Région Midi-Pyrénées pour la période 2007-2009. Des actions périphériques en accord avec la Charte du Parc ont également été réalisées en 2009 et des actions de coopérations Inter Parcs se précisent. Le Parc naturel régional des Grands Causses s'efforce de répondre à la mission qui lui est confiée de « contribuer au développement, à la structuration et à la valorisation culturelle de son territoire ».



Un centre de ressources :

L'accueil et le conseil :

Accueil de particuliers, d'étudiants, d'artistes, de responsables de structures locales, de consultants pour des conseils techniques concernant la mise en œuvre de projet culturel et artistique et la connaissance du tissu associatif et institutionnel local. Plus de 50 entretiens personnalisés en 2009.

La circulation de l'information :

La fonction par flux constant (dit flux RSS) permet de renseigner l'internaute sur l'actualité culturelle du territoire via les pages web du site du Parc.

La rubrique *Actualités* du site Internet du Parc permet de valoriser les manifestations qui ne seraient pas recensées dans l'agenda départemental (dont la maintenance est assurée par la Mission départementale de la culture) ou d'apporter des informations plus précises sur les manifestations y figurant. Les actualités culturelles ont représenté plus de 16 % des annonces en 2009.

Un inventaire des lieux potentiels de diffusion culturelle, a été réalisé par une stagiaire durant deux mois et demi. Les premiers résultats ont permis de recenser 369 lieux publics. Les édifices religieux prennent la tête devant les salles des fêtes. Dans un second temps, l'inventaire pourrait être prolongé pour sélectionner sur places les lieux adaptés à l'accueil de public. Les lieux privés seront aussi inventoriés. Il est envisagé que les résultats de ces enquêtes soient librement consultables sur le site Internet du Parc qui délivrera notamment les modalités techniques et sur les conditions d'utilisation.



L'animation culturelle du territoire pour plus de cohérence :

La Commission d'orientation culture :

La Commission d'orientation Culture s'est réunie le 13 mai et le 21 décembre 2009. Elle comprend une quarantaine de membres. Les ordres du jour ont été respectivement l'élection de la nouvelle présidente, ainsi que la présentation du bilan des actions 2009 et les orientations 2010 de la mission développement culturel du Parc. Les groupes de travail thématiques à travers leur représentant s'y sont aussi exprimés pour relater les pistes de travail engagées.

Les groupes de travail thématiques :

Représentant au sein de la commission d'orientation culture : Yves DURAND

→ **Le groupe culture et langue occitanes** s'est réuni les 17 juillet, 28 août et 27 novembre 2009. Aucune piste de travail commun n'est encore définie mais la volonté de travailler sur le secteur de la communication et du tourisme a été exprimée. La volonté d'être entendu par les représentants de la Région aussi. Plusieurs rencontres seront organisées en ce sens au début de l'année 2010.

Yves DURAND précise que l'envie de travailler en transversalité avec les autres groupes thématiques a été exprimée par le groupe et qu'il est important que les associations se fédèrent entre elles pour porter les projets plus loin.

Christian-Pierre BEDEL ajoute que l'IOA a pour objectif la formation, la sensibilisation des acteurs locaux à l'occitan pour une meilleure appropriation de la culture locale, telle qu'elle a pu être collectée dans les ouvrages *Al Canton*. Il se tient à la disposition des initiatives allant dans le sens de la transmission.

Représentant au sein de la commission d'orientation culture : Catherine ROUMEGOUS

→ **Le groupe des acteurs de la filière livre et lecture en Sud Aveyron** s'est réuni les 31 mars, 4 septembre et 27 novembre 2009. Après un certain temps consacré à l'échange et à la connaissance, le réseau s'élargit avec de nouveaux opérateurs et de nouveaux collaborateurs. Un projet semble émerger pour l'horizon 2011, utilisant l'année 2010 comme temps de préparation. L'idée poursuivie est l'accès à la lecture par tous et de façon conviviale que la manifestation « Lire à la plage » tenterait d'illustrer. Il serait envisagé par la suite de décliner cette action chaque année en des lieux différents, au fil de l'eau.

Représentants au sein de la commission d'orientation culture : Philippe FAYRET et Claudette LAVABRE

→ **Création du groupe de travail spectacle vivant.** Il s'est réuni les 11 septembre et 13 novembre 2009. Tout jeune et pourtant déjà plein de dynamisme et de projets, lesquels seront traités point par point depuis le recensement des ressources et la création de bases de données communes jusqu'à l'organisation d'événementiels pluridisciplinaires et itinérants sur le territoire. Des questions de fonds y ont été soulevées comme la sensibilisation des élus locaux à la culture et la question de l'économie culturelle.

Philippe FAYRET, rappelle qu'un des enjeux fondamentaux pour le spectacle vivant est de favoriser un accès le plus large possible à tous les publics.

Représentants au sein de la commission d'orientation culture : Jean-Paul DELAITTE et Christophe LIRON

→ **Création du groupe de travail arts visuels.** Il s'est réuni les 11 septembre et 13 novembre 2009. Les réflexions s'orientent vers la création d'un journal de promotion, sensibilisation, liaison des arts visuels sur le territoire du Parc. Par ailleurs, la question d'investir un lieu unique a été soulevée afin d'y organiser respectivement expositions, installations, résidences d'artistes et conférences. La forte identité et les paysages des Grands Causses représentent aux yeux des créateurs un atout qu'il faudrait valoriser artistiquement.

Représentants au sein de la commission d'orientation culture : Geneviève BRUN et Bernard MAURY

→ **Création du groupe de travail patrimoine.** Il s'est réuni le 4 septembre et le 13 novembre 2009. La problématique est celle de l'animation et de la valorisation des sites patrimoniaux une fois que ceux-ci ont bénéficié de toutes les attentions de sauvegarde et de restauration. Une idée de projet a été esquissée, celle d'itinéraire du Parc. Chaque itinéraire proposerait de découvrir plusieurs sites patrimoniaux liés entre eux par des itinéraires pédestres. Des informations pérennes pourraient jalonner ce parcours sous forme de panneaux d'interprétation ou de brochures papier à se procurer en amont. Une à deux fois par an, le circuit s'animerait avec la présence d'artistes et de personnes ressources de l'histoire locale, gardiennes du temple pour la curiosité des visiteurs. Le secteur des Gorges du Tarn semble faire converger tous les regards pour un premier projet. Les alentours de Creissels ont aussi été évoqués.

Rencontre des responsables des intercommunalités :

Les responsables de 9 communautés de communes parmi les 12 que comporte le Parc ont été rencontrés. Le constat en matière de développement culturel est que seules 4 ont choisi la compétence culture, et la gestion des fonds affectés à sa mise en œuvre pourrait être améliorée. Il semble difficile néanmoins aujourd'hui, compte tenu de la réforme à venir sur les collectivités territoriales, de la ruralité de ces

espaces, du peu de moyens humains et financiers dont elles disposent d'en sommer plus que ce qui est déjà fourni. Néanmoins, il est nécessaire de continuer ce travail d'approche et de sensibilisation qui a été engagé et d'associer les élus le plus souvent possible aux projets culturels en cours.

Un large débat est soulevé dans la salle autour de cette question. Avoir la compétence culturelle signifie avoir la charge financière de la culture. Plusieurs personnes s'interrogent sur le fait que la Communauté de communes de Millau Grands Causses n'ait pas choisi la compétence culture, laquelle a la compétence tourisme et regrettent que tout projet présenté soit analysé sous la loupe du tourisme. Plus largement, il ne s'agit pas forcément d'opposer tourisme et culture mais de reconnaître à chacun leurs spécificités et lorsque des projets « mixtes » voient le jour, la qualité artistique ne doit pas passer au second plan. Le tourisme génère des flux économiques et fait vivre les acteurs locaux, certes, mais l'économie de la culture est aussi une réalité et la culture fait également vivre de nombreux acteurs locaux.

Au-delà des clivages, Catherine LAUR rappelle que le but de cette Commission n'est pas « d'obliger à... » qu'il s'agisse de la compétence culture ou d'une autre, mais qu'il s'agit du propre choix politique des élus référents. Néanmoins, cette Commission, le Parc, doivent accompagner les réflexions qui vont dans le sens de la structuration culturelle des communautés de communes, en continuant à sensibiliser les élus locaux. Les choses évolueront avec la réforme sur les collectivités territoriales à horizon 2012-2014. Le Parc intégrera ces réflexions au sein des orientations de la nouvelle Convention territoriale de développement culturel à signer avec la Région Midi-Pyrénées.

D'ailleurs, une réunion spécifique de la Commission d'orientation culture sera organisée à cette fin en janvier ou février prochains.

Un engagement pédagogique au service de la professionnalisation :

Accompagnement en formation développement :

L'Association pour le Développement par la Formation des Projets, Acteurs et Territoires (ADEFPAT), est un outil d'accompagnement par la formation, des démarches de développement territorial en milieu rural. En 2009, le Parc a été associé par la CCI au lancement d'un accompagnement pour la librairie Comédia, située à Millau.

L'encadrement de stagiaire :

Du 23 février au 7 mai 2009, une stagiaire en Master Développement culturel des territoires à Lille a mené un travail d'inventaire des lieux potentiels de diffusion culturelle sur le territoire du Parc. Le stage a été écourté par la prise de poste de cette dernière. La phase n°2 du projet qui consiste d'une part à inventorier les lieux privés et d'autre part à se rendre sur place pour évaluer les possibilités d'accueil du public pourrait se poursuivre en 2010.

La valorisation du patrimoine :

→ *Accompagnement des communes*

La commune de Roquefort :

Sur les bases du cahier des charges défini par l'Office de tourisme et le Parc le projet de collecte de la mémoire écrite et orale de Roquefort : « *Roquefort, un village, un fromage : études et témoignages* » a été lancé, un comité de pilotage a été réuni le 23 juin 2009. L'objectif était de présenter la chargée de mission recrutée par l'Office de tourisme pour mener le projet de collecte et de définir la méthodologie de travail à courtes et moyennes échéances.

La commune de Tournemire :

Le Parc accompagne la commune de Tournemire dans son projet de valorisation des patrimoines fossilifères et géologiques. Un cahier des charges a été défini pour lancer un appel d'offre auprès d'un cabinet d'études afin de réaliser une étude de faisabilité de création d'une maison de la géologie. Par ailleurs, une étude spécifique a été lancée afin de valoriser le patrimoine naturel du site du cirque de Tournemire. Une candidature de la commune va être déposée au titre des Espaces Naturels Sensibles auprès du Département de l'Aveyron.

La commune de Paulhe :

Le Parc a été saisi, dans le prolongement de son aide quant à l'extension de la Maison de la Cerise, d'une demande de la municipalité de Paulhe. Cette dernière souhaiterait réaliser un film témoignage sur les gestes traditionnels liés à la culture des cerisiers et à la vie des producteurs de cerise depuis 1945 jusqu'à nos jours. L'objectif poursuivi est de faire part des savoir-faire qui ont tendance à disparaître, mais aussi des évolutions par rapport aux modes de culture actuels. Tout a été bousculé en l'espace d'une génération. Le Parc apporte une aide quant à la méthodologie du projet dans un premier temps.

La commune de Campagnac :

Aide à la réflexion d'un projet d'équipement culturel situé sur la commune de Campagnac.

La ferme de Brocuéjols, Grand Site régional du Viaduc de Millau :

Participation à la collecte et à la transmission des documents (scénario, photos, illustrations, dictons, recettes, thématiques...) au Conseil Général.

→ *Soutien et accompagnement technique de structures privées et de particuliers :*

Projet de mise en sécurité des objets liturgiques de Notre-Dame de Bétirac :

Etat des lieux des objets et du mobilier conservés dans l'église de Notre-Dame de Bétirac, commune de Combret, et concertation avec le conservateur départemental pour envisager un projet de sécurisation in situ des objets liturgiques.

Le nouveau musée Zamoïsky

Accompagnement technique du porteur de projet pour la sécurisation des sculptures et de la collection Zamoïsky, musée situé au Prieuré des Granges, commune de Sylavès.

La valorisation de prospections autour des voies romaines :

Conseil pour l'élaboration d'une méthodologie de projet auprès d'un particulier visant à la synthèse et à la présentation des résultats de multiples prospections autour de l'itinéraire des voies romaines sur le territoire du Parc.

L'encouragement à la conduite de chantiers de fouille :

Visite des chantiers de réouverture au Vialaret, commune de Saint-Jean et Saint-Paul et site de la Granède, commune de Millau.

Le soutien aux projets émergents et appui aux projets structurants :

Le soutien financier du Parc :

Le Parc considère que la culture et l'expression artistique représentent l'identité du territoire. Aussi il a souhaité soutenir le tissu associatif et les collectivités qui participent à l'animation socio-culturelle de son territoire.

En 2009, 28 dossiers ont ainsi obtenu une aide financière pour animations socio-culturelles, le montant total, prélevé sur le budget de fonctionnement du Parc s'élève à 9 200 €. Notons parmi eux, le soutien exceptionnel à la Compagnie « les ArtiZans » pour la création de leur pièce de théâtre « Inhumain, trop humain, ou le cirque de l'humanité », pendant le festival d'Avignon 2009. Ce soutien s'inscrit dans le prolongement de l'accueil de la Compagnie en résidence sur le canton de Nant en 2008.

La convention territoriale de développement culturel :

En 2009, 12 dossiers déposés au Parc ont pu bénéficier d'un soutien financier de la Région Midi-Pyrénées dans le cadre de la mise en œuvre de la 3ème année de conventionnement. Ce sont ainsi 49 000 € qui ont été affectés aux projets culturels ayant un effet structurant à l'échelle du territoire.

2/ Le Projet Culturel de Territoire (PCT) du Parc

les grandes lignes du PCT du Parc

En 2005, le Parc, avec l'appui de ses partenaires techniques et financiers, a défini un **Schéma de développement culturel** pour le territoire des Grands Causses. Le Schéma, réalisé par le cabinet d'études 'Objectif Patrimoine', propose un diagnostic culturel du territoire, portant sur l'identification des attentes des acteurs culturels et sur les actions appropriées à mettre en œuvre selon trois axes de d'intervention :

1/ L'animation : Un besoin immédiat de lisibilité

2/ Les services : Vers un maillage d'équipements structurants

3/ L'excellence et l'expérimentation : L'encouragement pour des contenus spécifiques et de qualité, avec une thématique privilégiée, « identité et création ».

Une **Chargée de mission développement culturel** a été recrutée en 2006 afin de mettre en œuvre la politique culturelle du Parc à travers le Schéma.

En 2007, la signature d'une **Convention territoriale de développement culturel** avec la Région Midi-Pyrénées, dont les objectifs s'appuient sur le programme d'action du Schéma, est venue confirmer l'implication culturelle du Parc sur son territoire. Elle offre, en outre, la possibilité d'accéder à une enveloppe financière régionale allouée aux porteurs de projets dont la portée de l'action est reconnue structurante.

La mise en œuvre successive de ces trois étapes :

- élaboration d'un Schéma,
- recrutement d'un chargé de mission,
- signature d'une convention,

compose l'outil « Projet Culturel de Territoire » élaboré par la Région Midi-Pyrénées et mis en œuvre sur la majorité des Pays et des Parcs naturels régionaux de son périmètre.

Pour l'animation de ce dispositif, le Parc naturel régional des Grands Causses dispose, au sein de son Syndicat mixte de la **Commission d'orientation Culture**. Régulièrement réunie afin d'associer à différents niveaux tous les acteurs du territoire autour d'une même dynamique, elle a un rôle de proposition et d'impulsion pour l'élaboration des programmes d'action ainsi que pour la préparation de tout aménagement ou révision de la Charte du Parc.

Le Parc est parfois amené à réunir un groupe plus resserré, le **Comité technique culture**, pour traiter de questions très précises. Composé du représentant des politiques culturelles territoriales de la Région, du représentant de la Mission départementale de la Culture, du Président de la Commission Culture du Parc et de la Chargée de mission de développement culturel du Parc, c'est là qu'ont été fléchées les actions du Schéma de développement culturel prioritairement à mettre en œuvre, et définis les critères d'intervention pour l'instruction des dossiers dans le cadre de la Convention :


▪ Rappel des actions prioritaires :

- *La mise en place d'un centre de ressources dont la base de données doit permettre aux habitants et aux visiteurs un accès rapide et efficace : à l'offre culturelle, à l'actualité, aux acteurs culturels du territoire*
- *Le soutien des initiatives et l'encouragement des porteurs de projets en matière d'animation, d'innovation et de création culturelle et artistique*
- *L'attribution de la marque " Parc " à certaines manifestations comme gage de qualité et d'identité culturelle*
- *La coordination des actions en faveur du "jeune public" : programmation, visite-découverte, ateliers, stages...*
- *L'amélioration de l'accès de tous au livre et à la lecture*
- *La valorisation de la culture régionale occitane comme pilier de l'identité du Parc naturel régional des Grands Causses*
- *La sensibilisation et sauvegarde du patrimoine bâti et naturel local*
- *L'organisation d'un grand rassemblement des habitants du territoire autour d'une fête du Parc.*

▪ Rappel des critères d'intervention :

- Le porteur de projet (association, collectivité, privé), réside sur le territoire du Parc
- Le porteur de projet justifie d'une activité pérenne (statut, CA, bilan financier, bilan d'activité)
- L'objectif poursuivi est inscrit dans les actions du Schéma de développement culturel (notamment les actions pointées comme étant prioritaires)
- Le caractère professionnel du porteur de projet et de l'artistique est avéré
- Le porteur de projet finance une part du projet,
- Le projet s'inscrit dans une dimension territoriale (au moins dans deux communes),
- Le porteur de projet s'inscrit dans une démarche partenariale,
- Le projet se déroule majoritairement en dehors de la période estivale,
- L'entrée est payante,
- La manifestation comporte un aspect pluridisciplinaire,
- Des actions pédagogiques et/ou de médiation sont associées au projet.

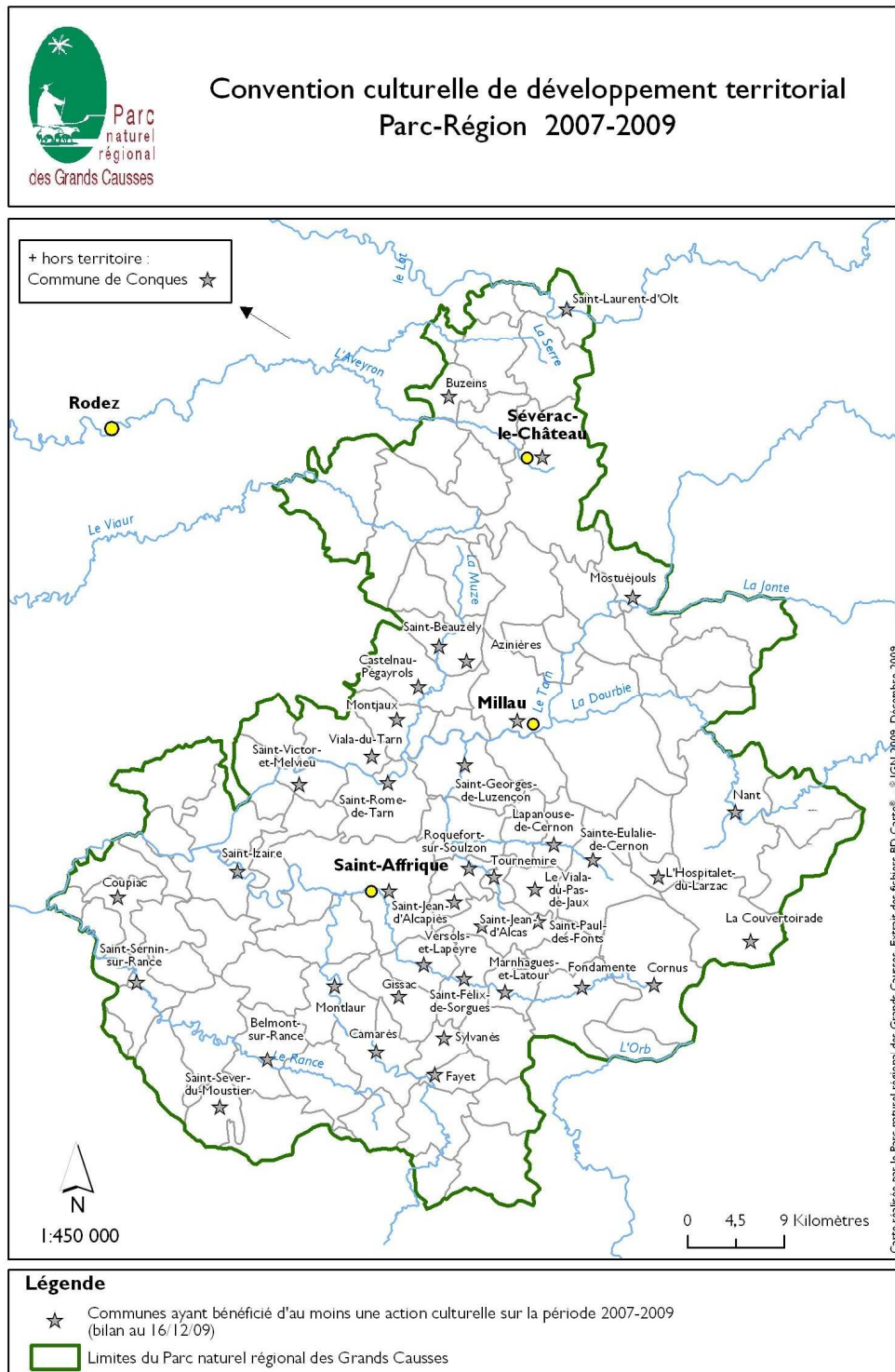
Le Bureau syndical du Parc valide (confirmant ou infirmant) les conclusions du Comité et les dossiers sont ensuite envoyés à la Région qui à son tour les soumet à sa Commission culturelle pour avis et à sa Commission permanente statuant sur les montants des aides accordées.

 **Le PCT en chiffres pour la période 2007 à 2009**

Au 31 décembre 2009, 34 dossiers, déposés au Parc naturel régional des Grands Causses, ont reçu une issue favorable pour l'obtention de subventions, dans le cadre de la Convention territoriale de développement culturel, signée entre le Parc naturel régional des Grands Causses et la Région Midi-Pyrénées pour la période 2007-2009, ce qui représente un montant de 114 100 €.

Certaines structures ont pu être accompagnées pendant les trois années successives, d'autres deux (cessation de l'activité, réflexion, réorientation), d'autres une seule fois, au début du contrat (pas de suivi de l'opération, bilan inadéquat par rapport aux objectifs du PCT) ou à la fin de contrat (nouveau porteur de projet). Au total le PCT a concerné 15 structures et touché un public de près de 62 000 personnes (l'année 2009 n'a pas été comptabilisée pour ce chiffre). Le Parc a majoritairement contribué à la mise en œuvre des actions prioritaires inscrites dans le corps de la Convention.

 carte de répartition des actions soutenues dans le cadre du PCT



De nouvelles orientations doivent être envisagées pour la Convention qui couvrira la période 2010-2012. De plus amples informations concernant le bilan et l'évaluation de la première Convention seront également portées à la connaissance de tous lors de la prochaine réunion de la Commission.

Un Parc moteur et acteur de l'expérimentation culturelle sur le territoire :

Projet « Favoriser le vivre ensemble par la création et la résidence artistiques » :

Ce projet dont les objectifs sont de sensibiliser les élus et acteurs locaux aux enjeux de l'accueil de nouvelles populations, d'examiner les relations entre les habitants d'un même territoire et leurs évolutions et de favoriser l'interconnaissance et le lien social, est un projet de coopération porté par l'Inter Parcs Massif-Central.

Le projet consiste en une recherche et une création artistique commune aux territoires partenaires, plaçant l'artiste au coeur du projet et impliquant les acteurs locaux. Il se traduira par l'accueil en résidence d'un collectif d'artistes, de manière alternée et concertée sur chacun des 6 Parcs partenaires, et par des temps d'échanges entre artistes et habitants présents dans des groupes préalablement définis. Ces temps d'échanges donneront lieu à des présentations de travail intermédiaires sur chacun des Parcs.

Une création commune aux 6 Parcs sera reproduite en vue de sa circulation sur l'ensemble des territoires. Les formes artistiques à privilégier sont de ce fait l'écriture, les arts graphiques, la photo, l'image et le son. Un appel à projet artistique a été lancé. Il est consultable sur le site Internet du Parc. Des journées de restitution du projet, associant les élus, les acteurs locaux de chacun des territoires, les artistes, le(s) chercheur(s) associé(s) seront organisées sur le territoire du Parc naturel régional des Grands Causses. La coordination du projet et l'accompagnement des artistes sur les territoires seront assurés par l'IPAMAC et les PNR concernés.

Dans un but d'observation et de capitalisation de l'action « Favoriser le vivre ensemble par la création et la résidence artistiques », le projet sera suivi dès la sélection du collectif d'artistes par un laboratoire de recherche. Ce projet est en effet l'occasion, au-delà de la démarche artistique, de questionner habitants, élus, techniciens et artistes, autour de l'accueil, du lien social et des mutations psychosociologiques des territoires. Quels liens entre les habitants qui arrivent, repartent, restent ou ne sont jamais partis ? Comment favoriser les interrelations sur ces territoires aux populations parfois très isolées ? Comment envisager le rapport à l'autre ?

Cinq communes situées sur l'entité Larzac sont engagées dans ce projet : Le Viala-du-Pas-de-Jaux, Cornus, Lapanouse-de-Cernon, Saint-Jean et Saint-Paul, L'Hospitalet-du-Larzac.

Lancement du projet février 2010.

La période des résidences d'artistes se prolongera jusqu'en mai 2011. La restitution finale se déroulera sur le territoire du Parc naturel régional des Grands Causses en septembre 2011.

Les « Folies du Parc », deuxième édition :

La deuxième édition des « Folies du Parc » aura lieu à Castelnau-Pégayrols. La manifestation se déroulera les 12 et 13 juin 2010. Il s'agit d'explorer tour à tour les spécificités du patrimoine en présence : les eaux, le substrat, le couvert végétal, la pierre, la faune, les savoir-faire locaux, les architectures rurales et monumentales... sur l'entité géographique des Monts du Lévézou, puisque le village se positionne sur les contreforts du Lévézou. Le tout se déroulera dans une ambiance conviviale et festive, ce rendez-vous est un véritable carrefour de rencontres, d'échanges, de découverte et d'expertise que le Parc propose à ses habitants et à ses amateurs. Le programme se décline en expositions, conférences, ateliers, balades et randonnées, spectacles, installations, performances, lectures à voix hautes, concerts...

Lancement d'une collection d'ouvrages dédiés à la jeunesse :

Dans une volonté de communication sur la richesse et la fragilité de son patrimoine et de ses ressources, de ses traditions et de ses spécificités, le Parc réfléchit à la pertinence de créer une collection d'ouvrages destinés aux 6/8 ans. Chaque ouvrage pourrait traiter d'une espèce emblématique du territoire : l'orchidée, la cardabelle, la brebis, le vautour...

Le contenu serait préparé par l'équipe des chargés de mission du Parc entourés de partenaires techniques que sont le CPIE, l'Education Nationale, la LPO, le CDDP, l'IOA etc. La rédaction serait, dans la mesure du possible, confiée à des auteurs, des poètes, issus du territoire. Un principe graphique serait défini et décliné pour l'ensemble de la collection. L'idée est de confier le travail d'écriture à un auteur et les illustrations à un artiste professionnel.

Un Comité de rédaction en partie composé des membres du groupe de travail livre et lecture encadrerait la démarche. L'édition du premier ouvrage pourrait être envisagé pour 2011.

Lancement d'un appel à projet artistique sur les Grands Causses :

Le Parc a choisi depuis sa création, de soutenir financièrement sur son budget de fonctionnement les animations socio-culturelles de son territoire, à la fois facteur de dynamisme et garantes de lien social. Cependant, face au nombre croissant de sollicitations et fort de son Schéma de développement culturel, le Parc a décidé, en 2007, de limiter ces aides :

- aux projets à consonances culturelles ou artistiques affirmées,
- à trois aides successives maximum par projet,
- à une enveloppe financière précise, 10 000 € par an.

Il est question de prélever 2 500 € sur cette enveloppe pour constituer une bourse pour le projet artistique lauréat.

→ Le Parc naturel régional des Grands Causses propose de lancer un appel à projet auprès des artistes ou collectifs d'artistes professionnels de son territoire, mais aussi des associations, collectivités ou établissements scolaires (collèges et lycées) qui souhaitent mener un projet de création artistique.

→ Le projet présenté devra répondre au cahier des charges suivant :

- article 1 : le porteur de projet réside sur le territoire du Parc
- article 2 : le projet proposé est une création artistique
- article 3 : la réalisation du projet doit avoir lieu dans un délai de 1 an à compter de la date de sélection du lauréat
- article 4 : le projet comporte un aspect pluridisciplinaire
- article 5 : le projet comporte un volet de médiation culturelle
- article 6 : le projet s'attache à la valorisation d'un site paysager ou d'un patrimoine bâti traditionnel
- article 7 : le projet valorise l'identité territoriale du Parc autour des notions :

« De nomadisme, de paysage culturel, de pittoresque et d'insolite, du caché et du visible, du très grand et du tout petit »

-article 8 : le lexique suivant peut accompagner la création :

- ❖ **Les éléments : la terre, la roche calcaire, le cache-cache de l'eau**
- ❖ **Le climat : le soleil fort, le froid rigoureux : air méditerranéen et Massif Central**
- ❖ **Les couleurs : le jaune, le vert, le rouge, le gris, le bleu**

- ❖ La végétation : le causse, la ripisylve, la forêt
- ❖ Les paysages : la mosaïque agricole et les causses grandioses.
- ❖ Les sentiments : la tourmente, la solitude, la liberté, le racinaire
- ❖ L'espace : le désertique, le passage, les pointillés
- ❖ L'appartenance : l'Occitanie, l'occupation humaine, les hameaux, la famille
- ❖ Les sons : le vent, les cloches et sonnailles
- ❖ Les marqueurs de paysages : les clôtures, l'architecture de pierre sèche
- ❖ La faune : la brebis, le vautour
- ❖ La flore : la cardabelle, les cheveux d'ange, l'immortelle, la lavande sauvage et le serpolet, les orchidées
- ❖ Les arbres : le buis, le chêne, le genévrier, le cade
- ❖ Les savoir-faire : le travail du cuir et le Roquefort
- ❖ Les nouvelles technologies : le Viaduc de Millau

- article 9 : le projet peut-être transposable, partir en itinérance
- article 10 : le Parc naturel régional des Grands Causses pourra librement utiliser les images, photos, vidéos produites autour du projet pour sa communication institutionnelle.
- article 11 : le porteur de projet assurera la communication propre à son projet et devra faire mention du concours du Parc régional des Grands Causses pour toute publication, information et promotion concernant cette opération.

→ Calendrier et traitement des candidatures :

Le Parc réalisera la communication nécessaire pour faire connaître l'appel à projet par le biais de :

- son site Internet,
- sa newsletter (+ de 1 500 destinataires),
- le relais des radios associatives : Radio Larzac et Radio Saint-Affrique,
- la presse quotidienne régionale (Le Midi-Libre, le Journal de Millau, le Progrès, le Saint-Affricain et Centre Presse),
- un courrier envoyé dans chaque commune,
- la Mission départementale de la Culture

et fera connaître le lauréat de la bourse par les mêmes médias. Le lauréat assurera quant à lui la communication relative à son projet.

Les dossiers de candidature seront déposés au Parc. La date limite de dépôt des dossiers est fixée au... (à définir).

Le Parc réunira un jury, composé d'élus et de professionnels de la culture, à l'examen de l'ensemble des dossiers complets. Le Jury sélectionnera le projet finaliste.

Le calendrier de traitement des candidatures suivra les échéances suivantes :

- phase 1 : lancement de l'appel à projet
- phase 2 : date limite de réception des dépôts
- phase 3 : choix du jury et attribution de la bourse
- phase 4 : réalisation du projet
- phase 5 : inauguration et capitalisation

Ce cahier des charges sera validé par le prochain Bureau Syndical du Parc.

* * * * *

Catherine LAUR remercie les participants. Les thèmes récurrents des échanges qui se sont tenus sont : la définition de projets culturels pour les communautés de communes, la nécessité de la transversalité des manifestations et des projets, le décloisonnement des disciplines, la poursuite de la coordination assurée par le Parc. La prochaine réunion portera sur l'évaluation/bilan et les nouvelles orientations de la Convention territoriale de développement culturel 2010-2012.